Communiqué

Paris, le 19 août 2025

« Loi Duplomb : Décryptage d'une réforme à hauts risques pour la santé publique et le métier d'agent du MASA »

Plus de deux millions de Français ont signé une pétition contre la Loi Duplomb. Pourquoi cette mobilisation ? Cette réforme touche au cœur de notre métier d'agents du ministère de l'Agriculture : santé publique, contrôle, information, et rapport de confiance avec les agriculteurs et la société. Ce texte à vocation pédagogique reprend les principaux points de la loi, ses effets concrets et rappelle les revendications de l'UNSA pour y remédier.

Principales mesures :

- Réautorisation temporaire de pesticides interdits (comme l'acétamipride) pour plusieurs filières agricoles « en difficulté », parfois via des dérogations pouvant aller jusqu'à trois ans. Ces substances sont fortement suspectées ou reconnues comme toxiques pour la santé humaine et pour l'environnement. Le Conseil Constitutionnel a censuré cette mesure sur le fondement de la Charte de l'environnement, qui a valeur constitutionnelle. Il a estimé que cette mesure, en créant une dérogation générale à l'interdiction des néonicotinoïdes, privait les citoyens des garanties légales nécessaires pour garantir le droit de chacun à vivre dans un environnement sain et équilibré.

- Diminution de l'indépendance de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES), désormais tenue de prioriser des critères économiques dans l'évaluation des produits phytosanitaires, au détriment de la seule sécurité sanitaire et environnementale.

- Réduction des moyens et de l'autonomie des structures de contrôle, notamment l'Office Français de la Biodiversité (OFB), placées sous la supervision préfectorale, limitant leur capacité à réaliser des contrôles efficaces et indépendants sur les exploitations agricoles.

- Allègement des contraintes administratives pour les exploitants, ce qui se traduit par une baisse des contrôles effectifs sur le terrain et une moindre traçabilité des usages des pesticides.

Pourquoi ces quatre mesures sont-elles néfastes ?

1. Pour les usagers : La réautorisation de pesticides dangereux augmente le risque d'exposition pour les agriculteurs, riverains et consommateurs, notamment les populations les plus vulnérables (enfants, personnes âgées, femmes enceintes). Les mesures réduisent la transparence et limitent l'information accessible sur les lois et règles des pratiques agricoles, ce qui nuit à la confiance citoyenne et à la capacité d'agir en cas de problème sanitaire. [1]

2. Pour les agents du ministère : Les agents de contrôle, plus exposés, voient leur mission dévalorisée, leurs outils d'intervention affaiblis, et leur sécurité compromise par la possibilité accrue d'utilisation des substances toxiques. Le recul de l'indépendance des organismes de contrôle met en question le sens même du service public : protéger la santé publique et l'environnement.

Comprendre la mobilisation :

La pétition rassemble des citoyens, agriculteurs et agents du MASA compris, inquiets pour leur propre santé, celle des générations futures, et le modèle agricole français. Elle dénonce une politique de court terme qui privilégie des intérêts économiques au détriment du principe de précaution et du bien commun.

Que propose l'UNSA ?

- Soutenir la transparence par le développement d'outils d'alerte et d'information destiné aux citoyens et professionnels.

- Accompagner les agents en demandant aux décideurs publics, le maintien et le renforcement de leurs capacités de contrôle, au service de la santé et de l'environnement.

- S'associer aux pétitionnaires pour promouvoir des alternatives réelles et réalistes : biocontrôle, agroécologie, dispositifs de protection, recherche participative.

- Lancer des campagnes de sensibilisation pour rappeler l'importance du rôle des agents et de la sécurité sanitaire.

- Exiger une réelle concertation sur toute modification des règles de contrôle, pour garantir l'indépendance et l'efficacité de leurs missions.

Enfin, l'UNSA signale également que cette loi ne propose aucune mesure de fond répondant aux déséquilibres des revenus des agriculteurs français, qui avaient justifié leur dernière mobilisation et qui contribuent souvent à tendre les relations entre agents du MASA et agriculteurs.

Conclusion : Démystifier la loi Duplomb, c'est choisir la pédagogie et une mobilisation éclairée pour la défense de la santé publique. En agissant ensemble, agents du ministère et citoyens peuvent restaurer le sens et la force du service public agricole, pour une agriculture sûre, durable et transparente.

Sources :
https://fne.asso.fr/actualites/loi-duplomb-toxique-pour-l-agriculture-l-environnement-et-la-sante-publique
https://www.en-verite.fr/loi-duplomb-un-triple-recul-pour-lagriculture-la-sante-et-la-transparence-alimentaire/
https://www.natura-sciences.com/decider/loi-duplomb-lindependance-de-lautorite-de-controle-des-pesticides-de-nouveau-remise-en-question.html
https://www.lemonde.fr/politique/article/2025/07/11/pesticides-un-decret-publie-jeudi-accuse-de-remettre-en-cause-l-independance-de-l-anses_6620723_823448.html
https://www.portail-ie.fr/univers/2025/loi-duplomb-de-la-reforme-technique-a-la-convergence-des-fronts-informationnels-1-2/
https://www.village-justice.com/articles/propos-loi-duplomb,54085.html
https://www.portail-ie.fr/univers/2025/loi-duplomb-de-la-reforme-technique-a-la-convergence-des-fronts-informationnels-1-2/
https://blog.helios.do/loi-duplomb-agriculture
https://www.en-verite.fr/loi-duplomb-un-triple-recul-pour-lagriculture-la-sante-et-la-transparence-alimentaire/
https://www.elfe-france.fr/fr/resultats/environnement/analyse-des-pesticides-dans-des-echantillons-de-cheveux-de-femmes-enceintes
https://fne.asso.fr/actualites/loi-duplomb-toxique-pour-l-agriculture-l-environnement-et-la-sante-publique